

ENQUETE PUBLIQUE
ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES
CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU
PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Réf DPA : 20255 & D3300/55039/PPEIE/2018/2/GPRIM/bcath –PU

Réf DG04: F0316/55039/PU3/2108.3

Concerne la demande introduite par la **S.A. ELECTRABEL, Boulevard Simon Bolivar, 34 à 1000 Bruxelles**, en vue d'obtenir le PERMIS UNIQUE de classe 1 visant à construire et exploiter deux éoliennes d'une hauteur maximale de 130m avec pour chacune un transformateur d'une puissance unitaire de 2000 à 3200kVA, de leurs chemins d'accès, des câbles de raccordement électriques souterrains, des aires de maintenance et d'une cabine électrique sur le territoire de la commune de Silly au Chemin Royal à 7830 Hellebecq.

Le projet est situé en aire rurale au guide communal d'urbanisme de Silly approuvé par arrêté ministériel du 26/05/2016 (MB 22/06/2016) et entré en vigueur le 02/07/2016 et n'est pas conforme à celui-ci en ce qui concerne: de manière générale, les éoliennes ne respectent pas les prescriptions du GCU relatives à l'implantation de nouvelles constructions. La demande nécessite donc un écart au GCU de Silly conformément à l'article D.IV.5 du Code de Développement Territorial (CoDT).

Par ailleurs, la demande rentre sous le champ d'application de l'article D.IV.22, 7^ok du CoDT (production destinée à la collectivité). Dès lors, conformément à l'article 81 §2 alinéa 3 du décret du 11/03/1999 relatif au permis d'environnement modifié par l'article 110 du décret-programme du 03/02/2005, le Fonctionnaire délégué et le Fonctionnaire technique sont compétents pour statuer sur la présente demande.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du **vendredi 15 février 2019**.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
Mercredi 30 janvier 2019	Vendredi 15 février 2019	Administration Communale Rue de Pintamont, 54 7800 Ath Le lundi 18 mars 2019 À 11h00	Administration Communale Service Environnement Rue de Pintamont, 54 7800 Ath

Le Bourgmestre, porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, de 8h à 12h00 et de 13h00 à 17h00 ainsi que le jeudi jusqu'à 20h00.

Lorsque la consultation a lieu le jeudi de 17h00 à 20h00, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard 24h à l'avance auprès du service environnement au 068/68.12.50.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le Conseiller en Environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès:

- du demandeur: ELECTRABEL S.A., boulevard Simon Bolivar, 34 à 1000 Bruxelles
Contact: Michael LAVRY – michael.lavry@engie.com Tel : 02/519.51.15
- du fonctionnaire technique Place du Béguinage, 16 à 7000 MONS ou au 065/32.80.11.
- du fonctionnaire délégué de la DGO4 Place du Béguinage, 16 à 7000 MONS ou au 065/32.80.11
- du Conseiller en Environnement au 068/68.12.50 ou, à défaut, du collège communal ou de l'agent communal délégué à cet effet.

Le Fonctionnaire délégué et le Fonctionnaire technique sont exclusivement compétents pour statuer sur la présente demande.

Coordonnées du Conseiller en Environnement:

Personne de contact : Madame Véronique Desmet, Rue de Pintamont, 54 ,7800 Ath (Tél : 068/68.12.50)

A Ath, le 29 janvier 2019

Le Directeur général,

Bruno BOËL

Le Bourgmestre

Bruno LEFEBVRE